PROGRAMME CONJOINT D'APPUI À LA POLICE NATIONALE D'HAÏTI

DOCUMENT DE PROJET

DATE DE DÉMARRAGE : JUIN 2022

DATE D'ACHÈVEMENT : MARS 2024

PROGRAMME CONJOINT D'APPUI À LA POLICE NATIONALE D'HAÏTI

SOMMAIRE

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT

PROGRAMME CONJOINT D'APPUI À LA POLICE NATIONALE D'HAÏTI

DATE DE DÉMARRAGE : JUIN 2022 DATE D'ACHÈVEMENT : MARS 2024

DESCRIPTION SUCCINCTE

Grâce à un appui à une structure organisationnelle de la Police Nationale d'Haïti incorporant un système global de gestion des ressources humaines, financières et matérielles, comprenant des mécanismes internes de contrôle de la conformité, les fondations d'un service de police professionnel seront établies afin de faire de la PNH une institution forte, crédible, efficace et à l'image des standards internationaux de Police professionnelle. Ce programme vise à soutenir le plan stratégique de développement de la PNH en renforçant des axes programmatiques spécifiques sur les développements institutionnels dans les domaines suivants :

Objectif 1 : La performance, la bonne gouvernance et la conformité des procédures de gestion administrative et logistique de la PNH sont améliorées, y compris les mécanismes internes assurant la conformité.

Objectif 2 : Les effectifs de la PNH correctement formés s'inscrivent dans le cadre de l'augmentation progressive du ratio police/population, avec une meilleure représentativité des femmes, s'appuyant sur un renforcement des capacités de recrutement, de formation et à l'institutionnalisation d'un processus de « vetting » (contrôle des antécédents du personnel policier), y compris des politiques d'évolution de carrière et des plans de retraite, pour répondre aux besoins des différents services de police.

Objectif 3 : La capacité opérationnelle de la police et de prestation des services de base par la PNH est renforcée et accompagnée de la réhabilitation des infrastructures de police et de moyens logistiques.

Objectif 4 : Les capacités de lutte contre le crime organisé sont plus efficaces.

Objectif 5 : Les services de renseignements généraux et criminels sont renforcés, élargis et utiles pour toutes les opérations de la PNH.

Objectif 6 : Les capacités de la PNH de lutte contre les gangs et de contrôle des foules sont renforcées par la fourniture de certains équipements prioritaires.

PROBLÉMATIQUE DE DÉVELOPPEMENT

La Police Nationale d'Haïti (PNH) fait face à de nombreux défis complexes. Les opérations quotidiennes déployées pour contrer le phénomène en hausse des groupes armés dans la capitale épuisent les ressources et font obstacle à la nécessité de consolider les prérequis d'un service de police démocratique. Il s'agit d'un défi auquel sont confrontés la plupart des services de police dans le monde - lutter contre la criminalité tout en organisant et/ou renforçant la structure du service. Une fois que le service de police a mis en place une structure opérationnelle efficace, alors celui-ci est en mesure de consacrer suffisamment de ses ressources financières, humaines et matérielles pour adresser les nouveaux défis sécuritaires.

En 2021, les enlèvements et les homicides volontaires ont considérablement augmenté en Haïti, respectivement de 183.8 % et 26 % par rapport à 2020. La plupart de ces crimes ont eu lieu dans le département de l'Ouest, densément peuplé, où les activités et la violence des groupes armés augmentent, et s'étendent progressivement en « zones de non-droit ». Toute criminalité confondue, les taux de victimisation annuels mesurés en 2020 par sondage sont de 23% et s'avèrent au plus haut depuis 20 ans. La violence des gangs a aussi pris un nouveau tournant depuis 2021 avec des attaques coordonnées contre des postes de police et des actions tactiques de représailles aux opérations antigangs de la police par le meurtre ou l'enlèvement systématique de policiers. Parallèlement, les revenus des gangs ont fortement augmenté en raison de l'augmentation des enlèvements, des rançonnements, des taxations illégales, des vols et de la contrebande. Ces gangs disposent aujourd'hui d'une force létale que dans certains quartiers populaires devient supérieure aux capacités de la police. Par ailleurs, l'implication de la police pour préserver l'ordre public compte tenu de la recrudescence des manifestations, 1'116 en 2021 (contre 612 en 2020), a mobilisé la police au détriment d'autres problèmes de sécurité, tels que les enlèvements et les activités des groupes criminels.

Les taux de victimisation dans les quartiers populaires y sont plus élevés qu'ailleurs, de même que les homicides et les enlèvements. Si globalement les taux de violences sexuelles sont en recul selon les enquêtes nationales (Enquête Mortalité, Morbidité et Utilisation des Services EMMUS), elles restent à un niveau élevé : 12% des femmes en ont subi dans leur vie en Haïti selon l'EMMUS de 2016/2017. Il convient de noter que ces cas de violence sexuelle sont souvent sous-reportés par crainte de stigmatisation des victimes ou en raison de la perte de confiance dans les appareils judiciaires. Il faut ajouter que l'amélioration des conditions de sécurité dans le pays devrait jouer un rôle positif pour le bon déroulement des prochaines élections.

En février 2022, la PNH dispose d'une force de 15'474 policiers, dont 1'712 policières. Cela correspond à un ratio police/population de 1.30 agents pour 1'000 habitants en baisse par rapport à 1.33 en octobre 2019. Ce ratio est largement inférieur à la norme internationalement reconnue de 2.2. Des ratios faibles de policiers, des infrastructures parfois très affectées par les catastrophes naturelles à répétition ou cibles des attaques de groupes armés et de vandalisme de foules en colère ainsi qu'une mobilité limitée entraînent des délais d'intervention jugés longs par les résidents (45% des résidents estiment que la police met plus de 3 heures ou n'intervient pas sur appel pour des urgences).

A l'interne, la PNH fait face à des défis impactant sa performance. Ils ont été mis en évidence par un récent audit de l'Inspection générale du Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) assorti de recommandations législatives, organisationnelles et opérationnelles Certaines des recommandations portent sur la nécessité d'une gestion renforcée des ressources humaines (y compris le recrutement, la répartition du personnel dans les Directions départementales, les personnels détachés, les conditions salariales et de travail, l'anticipation du départ à la retraite des premières promotions de la PNH), la logistique (y compris des directives sur la gestion et l'entretien des matériels et équipements, le réseau de communication dysfonctionnel, l'achat et la distribution des véhicules, l'entretien du parc de véhicules dans les départements) et les mécanismes de gestion financière. Il faudrait ajouter à ces défis deux éléments. D'une part, une pression forte va s'exercer sur l'École nationale de police et l'Académie nationale de police pour renouveler tant les policiers de base que les cadres intermédiaires et supérieurs. D'autre part, les observations de l'audit de l'Inspection générale renvoient à l'importance de renforcer la capacité de l'Inspection générale de la PNH (IGPNH) qui devrait, idéalement, accompagner la PNH dans l'amélioration de sa performance par des audits organisationnels et financiers réguliers et jouer un rôle accru dans les enquêtes sur l'intégrité des personnels, garantir la discipline, lutter contre l'impunité et la corruption, et rendre effectif le contrôle des services de police afin de garantir à la population un service public de qualité.

STRATEGIE

STRATEGIE

Grâce à un appui à une structure organisationnelle de la Police Nationale d'Haïti incorporant un système global de gestion des ressources humaines, financières et matérielles, comprenant des mécanismes internes de contrôle de la conformité, les fondations d'un service de police professionnel seront établies afin de faire de la PNH une institution forte, crédible, efficace et à l'image des standards internationaux de Police professionnelle. Ce programme vise à soutenir le plan stratégique de développement de la PNH en renforçant des axes programmatiques spécifiques sur les développements institutionnels dans les domaines suivants :

Objectif 1 : La performance, la bonne gouvernance et la conformité des procédures de gestion administrative et logistique de la PNH sont améliorées, y compris les mécanismes internes assurant la conformité.

Objectif 2 : Les effectifs de la PNH correctement formés s'inscrivent dans le cadre de l'augmentation progressive du ratio police/population, avec une meilleure représentativité des femmes, s'appuyant sur un renforcement des capacités de recrutement, de formation et à l'institutionnalisation d'un processus de « vetting » (contrôle des antécédents du personnel policier), pour répondre aux besoins des différents services de police.

Objectif 3 : La capacité opérationnelle de la police et de prestation des services de base par la PNH est renforcée et accompagnée de réhabilitations des infrastructures de police et de moyens logistiques.

Objectif 4 : Les capacités de lutte contre le crime organisé sont plus efficaces.

Objectif 5 : Les services de renseignements généraux et criminels sont renforcés, élargis et utiles pour toutes les opérations de la PNH.

Objectif 6 : Les capacités de la PNH de lutte contre les gangs et de contrôle des foules sont renforcées par la fourniture de certains équipements prioritaires

Figure 1: La théorie du changement du Programme conjoint en bref

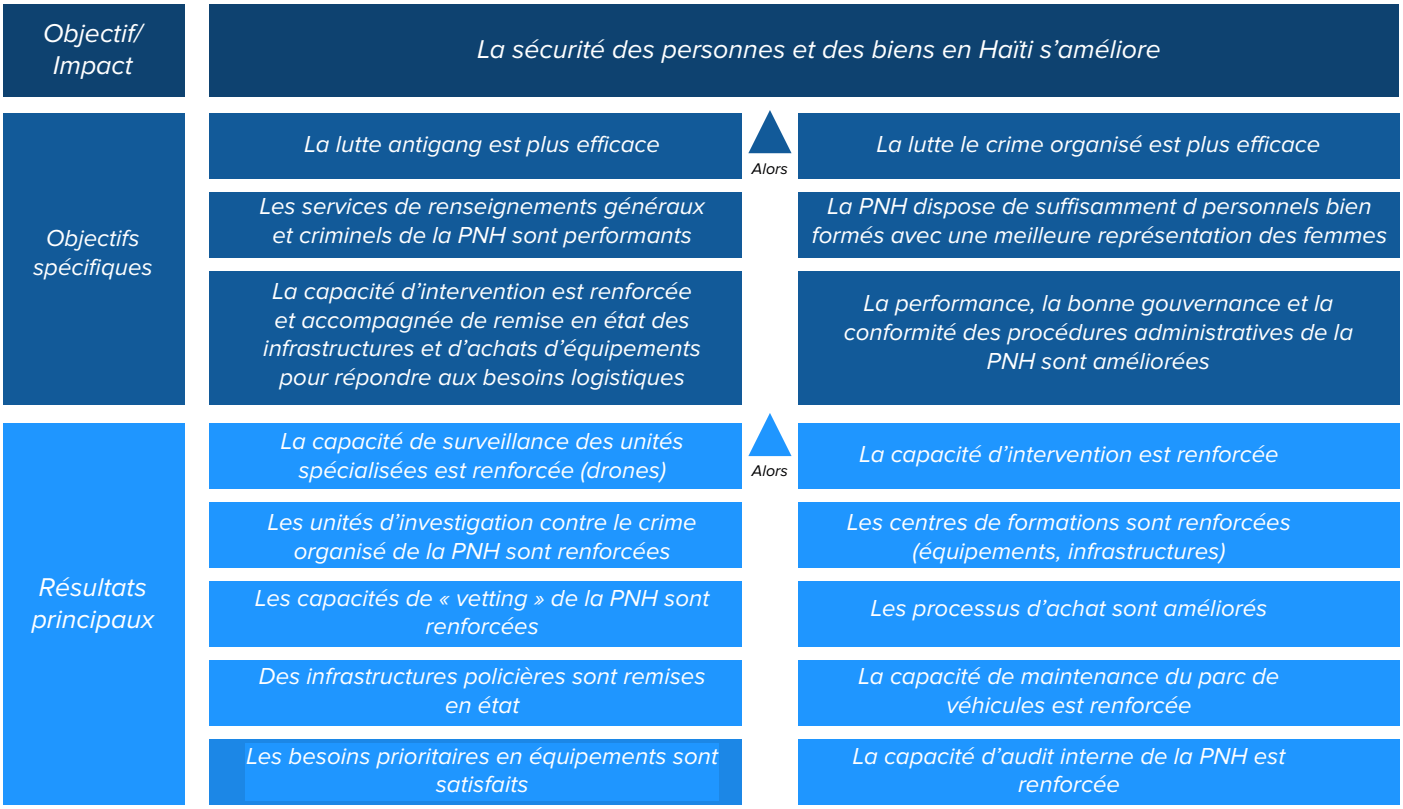

Le Document de Programme en appui à la PNH est issu d'un large processus de consultation et de réflexion avec la PNH (au niveau stratégique et technique) mais aussi avec les principaux Partenaires techniques et financiers impliqués, plus largement, dans le secteur sécurité (tels que l'Ambassade des États Unis, le Canada, la France, l'OEA), ainsi que les experts des Nations unies apportant un savoir-faire en matière de réformes policières de sorte à assurer une harmonisation des actions et une optimisation des fonds déployés en appui à la PNH en tenant compte des bonnes pratiques.

RESULTATS ET PARTENARIATS

RESULTATS ET PARTENARIATS

Résultats escomptés

Objectif spécifique 1 : La performance, la bonne gouvernance et la conformité des procédures de gestion administrative et logistique de la PNH sont améliorées, y compris les mécanismes internes assurant la conformité

L'amélioration de la gestion des services de police centraux et régionaux constitue une priorité de la PNH tout comme la gouvernance interne de l'institution en matière de contrôle. En plus des aspects de recrutement et de la formation (abordés dans l'objectif spécifique 2), la mise en place d'un plan systématique pour l'acquisition, l'entretien et la maintenance des bâtiments, véhicules et autres équipements, les achats, la gestion des actifs, la logistique, la gestion budgétaire, sont à renforcer sur la base des recommandations de l'audit de l'Inspection générale du MEF. Ainsi, les capacités d'audit administratif et financier, de conformité interne ou encore de passation de marché, de gestion des actifs seront renforcées alors que la PNH sera soutenue dans ses efforts pour la rédaction, consultation et adoption de son prochain plan stratégique de développement 2022-2025.

Résultat 1.1. La capacité d'audit de performance de l'IGPNH est améliorée

Pour renforcer la capacité d'audit de performance de l'IGPNH, les activités suivantes, sont prévues :

1.1.1 : Soutenir l'IGPNH dans les missions d'inspection et supervisions des services dans les 10 départements du pays

1.1.2 : Réhabiliter et aménager deux bureaux régionaux de l'IGPNH respectivement pour la région du Centre (Hinche) et pour la région du Sud (Les Cayes). Ces bureaux devront être aménagés de manière à répondre aux besoins spécifiques des femmes

1.1.3 : Conduire deux séances de formation en audit comptable et financier et organisationnel au profit de 50 policiers de l'IGPNH et de la DFC (direction des finances et de la comptabilité) et assurer le suivi de la formation sur le terrain pendant au moins 6 mois

Résultat 1.2. Le processus d'achat est amélioré et conforme aux cadres juridiques

L'amélioration des mécanismes de passation de marché constitue une des priorités de la PNH dans la mesure où ils assurent une transparence et efficience en matière de gestion des fonds publics, en respect des normes prescrites en la matière. Ce résultat vise à renforcer les capacités et de faire appliquer les procédures et les méthodes d'appel d'offres assurant la participation des services techniques dans la définition des cahiers de charges des services et des biens dans les appels d'offre et de procéder à des rappels de formation des différents unités administratives de la PNH afin de se conformer aux procédures transparentes et équitables d'achat. Pour contribuer à renforcer la capacité de passation des marchés, les activités suivantes, entre autres, sont envisagées :

1.2.1 : Réaliser un atelier de réflexion avec les différents fournisseurs, le MEF, la CNMP, le MJSP sur le processus d'achat de biens et de services au profit de la PNH et assurer le suivi des recommandations le cas échéance

1.2.2 : Organiser une journée de travail sur une base bimensuelle entre la CNMP et la commission locale des marchés public de la PNH pour donner suite aux recommandations de l'audit de l'Inspection générale du MEF sur l'amélioration du processus d'achat

Résultat 1.3 La capacité de maintenance notamment du parc de véhicules de la PNH est renforcée

Afin de mettre en œuvre des recommandations de l'Inspection générale du MEF et du Plan stratégique de développement de la PNH 2017-2021 sur la maintenance du parc de véhicules de la PNH, une série d'activités sera entreprise par le Programme conjoint en compléments d'interventions d'autres partenaires tels que l'OIM ou encore l'Ambassade des États-Unis sur l'amélioration des infrastructures de maintenance du parc de véhicules (garages) ainsi que du système informatisé de gestion tout en assurant un renforcement de capacités des cadres ainsi que la provision d'équipements assurant une maintenance optimale. Pour renforcer la capacité de maintenance du parc de véhicules, les activités suivantes, entre autres, sont prévues :

1.3.1 : Adapter le système informatisé de gestion des stocks et mise en réseau régional

1.3.2 : Former des magasiniers, notamment des femmes, de la PNH à la gestion des stocks et inventaires de pièces de rechange via le logiciel de gestion des stocks

1.3.3 : Acquérir des pièces de rechange pour les véhicules de la PNH (pneus, batteries, etc.) et des petits outillages pour les garages

1.3.4 : Aménager un hangar sécurisé pour le stockage des équipements et de pièces de rechange acquis pour les garages

1.3.5 : Réhabiliter un garage prioritaire de la PNH dans un département

Résultat 1.4. La planification stratégique 2022-2025 de la PNH est appuyée

Le plan de développement stratégique de la PNH 2017-21 arrivera à échéance le 5 juillet 2022. Dans cette perspective, un nouveau processus de planification doit permettre à la PNH de développer un nouveau plan stratégique de développement qui sera axé sur une période de trois années selon les dernières orientations de la hiérarchie de la PNH. La thématique de la promotion des femmes au sein de la PNH fera l'objet d'une attention particulière dans le processus de développement du plan stratégique de développement 2022- 2025. Pour faciliter le processus de consultation et de rédaction du plan, les activités clés suivantes sont prévues :

1.4.1 : Mener un audit réglementaire, organisationnel et des ressources laquelle doit être accompagnée d'un processus rigoureux d'identification des besoins réels de l'institution policière, tant au niveau des structures centrales, qu'au niveau de la police territoriale par une équipe d'experts conjointe notamment des cadres de la PNH et des Nations unies/BINUH assorti de recommandations en matière de développement. Au terme de ces activités, un cadre référentiel/diagnostic de l'institution policière sera développé lequel doit permettre de développer une analyse de risques et du cadre logique.

1.4.2 : Mobiliser une expertise nationale (consultant) pour une période de trois mois conjointement avec les experts des Nations unies (BINUH, système des Nations Unies, Police des Nations Unies y compris le déploiement des experts de la Force de police permanente (Standing Police Capacity) basée à Brindisi, Italie) pour assister le Service de la Planification stratégique de la PNH pour la rédaction, consultation et adoption du plan de stratégique de développement 2022-2025 de la PNH

1.4.3 : Organiser huit (8) ateliers d'une journée dans le cadre du processus d'élaboration du plan stratégique de développement 2022-2025

1.4.4 : Acquisition de quatre (4) ordinateurs, et deux (2) imprimantes/photocopieuses pour le Service de la planification stratégique.

Objectif spécifique 2: Les effectifs de la PNH correctement formés s'inscrivent dans les normes internationales, avec une meilleure représentativité des femmes, s'appuyant sur un renforcement des capacités de recrutement, de formation et à l'institutionnalisation d'un processus de « vetting » (contrôle des antécédents du personnel policier) tout au long de la carrière policière.

La PNH souhaite atteindre progressivement des ratios police/population plus proches des normes internationales mais aussi d'augmenter le recrutement des femmes pour que les services de police reflètent la composition de la société haïtienne. Par ailleurs, la PNH désire (et nécessite en urgence) renforcer son système interne de gestion et de contrôle des antécédents du personnel policier (vetting) afin de renforcer l'intégrité et le professionnalisme des cadres de l'institution policière. S'alignant ainsi sur le rapport d'audit de l'Inspection générale du MEF et aux actions prioritaires du Plan stratégique de développement de la PNH 2017-2021 qui ont souligné l'importance du vetting tant dans le processus de recrutement que tout au long de la carrière policière afin de prévenir les abus notamment du fait que les gangs peuvent infiltrer l'institution de police. A ces considérations, s'ajoutent l'importance, d'appuyer les institutions de formation de police notamment l'École Nationale et l'Académie Nationale dans leurs défis d'augmenter leur capacité d'accueil, de la qualité de la formation tant des aspirants que du corps des instructeurs, et de mener des formations en fonction des besoins accrus de recrutement.

Résultat 2.1 Les capacités de recrutement de femmes au sein de la PNH sont renforcées

La promotion du recrutement des femmes au sein de l'institution policière constitue une priorité de la PNH de sorte à optimiser un service public adressant l'ensemble des besoins de la société y compris le genre. L'objectif est d'arriver à une représentation de 30% sur deux ans de femmes parmi les stagiaires en formation à l'École nationale de police. Selon les bonnes pratiques, la promotion des femmes dans le recrutement passe par des campagnes ciblées qui promeuvent les missions d'aide, d'accueil, d'écoute et des visuels de femmes policières. Le profil et les compétences des aspirants doit également être revu pour faciliter l'accès aux services des femmes. Il s'agira également d'assurer que toutes les équipes des bureaux régionaux de recrutement aient du personnel féminin. Ces mesures de promotion du genre lors des campagnes de recrutement viennent en complément de l'amélioration des conditions de formation pour les femmes à l'école nationale de police mise en œuvre par ce projet, ceci en complément d'initiatives d'autres partenaires en matière de gestion des ressources humaines promouvant l'équité et l'inclusion notamment du genre. Parmi les activités envisagées pour renforcer les capacités de recrutement des femmes dans l'institution policière, les efforts suivants sont prévus :

2.1.1 : Révision de la procédure de recrutement permanant des agents de police notamment des conditions des appliquant féminines (directive générale 62 du 30 novembre 1999)

2.1.2 : Soutenir les 3 prochaines campagnes publicitaires de recrutement qui doivent promouvoir l'engagement des femmes dans la PNH.

Résultat 2.2. Les capacités de recrutement et « vetting » d'aspirants de la PNH sont renforcées

Pour compenser le phénomène de l'attrition accrue des effectifs, le programme conjoint soutiendra les efforts de recrutement de la PNH en s'assurant de la conformité avec les objectifs d'une police professionnelle et intègre. Par le passé, les enquêtes de moralité des candidats et le vetting des officiers de police tout au long de leur carrière n'ont pas été réalisés systématiquement, défaillance soulignée par l'Inspection générale du MEF et par le plan stratégique quinquennal de la PNH 2017-2021. Une des raisons tient à la faible capacité des bureaux régionaux du Service de recrutement permanent. Le registre central des candidats a également connu des défaillances faute d'un accès des bureaux de terrain à internet pour alimenter la base de données centrale. L'augmentation du volume des dossiers d'aspirants pour les promotions futures, et la nécessité de conduire le processus de vetting de manière plus rigoureuse dans le but d'assainir l'institution policière entraînera des défis supplémentaires pour le service de recrutement permanent. Le mentorat au quotidien et le suivi des activités relatives au vetting (couvert par les experts du BINUH) ainsi que ceux chargés d'Intégrité et Conformité sera assuré. Pour atteindre ce résultat, les activités suivantes sont prévues :

2.2.1 : Soutenir les 16 bureaux locaux (y compris le bureau central) du Service de recrutement permanent par la dotation des bureaux en moyens roulants comme des motos

2.2.2 : Équiper d'une connexion internet les 16 bureaux de service de recrutement permanent afin de permettre aux bureaux de terrain d'alimenter la base de données centrale des candidats et de maintenir une communication permanente avec le Service central

2.2.3 : Développer une séance de formation au profit des différents membres des bureaux du Service permanent axée sur les enquêtes de moralité et de genre et le vetting en général.

Résultat 2.3 Les capacités de « vetting » régulier de la PNH sont renforcées

L'intégrité est une précondition en termes de ressources humaines pour instaurer la confiance et prévenir les abus. A travers un processus rigoureux de contrôle des compétences, d'antécédents et de validation du personnel en service, sous l'appellation de vetting, lequel vise à exclure du service des personnes avec des déficits sérieux en matière de compétence et d'intégrité (y compris les capacités physiques et mentales) afin de garantir un climat de confiance du public dans l'institution et sa légitimité. Il s'agit d'un processus continu tout au long de la carrière des policiers et s'applique aux policiers aux postes de commandement, aux unités ou individus particulièrement vulnérables au phénomène de la corruption comme les services des achats, la lutte contre le crime organisé et le trafic de drogue ou encore les enquêtes sur la corruption.

Il s'applique également à tous les personnes d'un service de police sans exception ainsi qu'aux candidats désireux d'intégrer l'institution qu'ils soient policiers ou civils. Pour s'assurer que les capacités de vetting sont renforcées et mises en œuvre tout au long d'une carrière professionnelle, ce qui suit est prévu :

2.3.1 : Soutenir l'Inspection Générale de la PNH dans le rétablissement du système d'évaluation interne (vetting) des personnels en service s'appuyant sur des évaluations de la performance et de l'intégrité individuelles

2.3.2 : Soutenir la révision et la mise en place des différentes directives en vigueur relatives au système de conformité à la politique de « vetting » régulière afin que celle-ci soit intégrée dans la politique des ressources humaines de la PNH

Résultat 2.4. Les capacités de formation de base, spécialisées ainsi que des cadres sont développées à l'École nationale de police

Pour répondre aux besoins accrus de formation des nouvelles promotions et pouvoir accueillir un plus grand nombre, le pourcentage d'aspirantes féminines doit être augmenté avec la construction d'un dortoir pour femmes avec des sanitaires séparés de ceux des hommes. Maintes fois réhabilitées, l'ENP a besoin de nouvelles salles de classe pour améliorer les conditions d'enseignement. Ces nouvelles infrastructures validées par la PNH doivent répondre aux besoins spécifiques des femmes. Le renforcement des capacités de formation de base exige de former et de recycler des instructeurs. Aujourd'hui, l'ENP travaille en sous-effectifs avec seulement 60 instructeurs. Cet effectif doit être doublé pour atteindre au moins 120 instructeurs formés en promouvant la formation d'instructrices. Pour atteindre ce résultat, les activités suivantes sont prévues :

2.4.1 : Réhabilitation des salles de classe de l'ENP

2.4.2 : Construire des dortoirs avec douches incorporées pouvant accueillir les aspirants avec une attention portée sur les conditions des femmes aspirantes

2.4.3 : Financer la formation de 6 à 8 « master » formateurs capable de former et recycler les instructeurs de l'ENP

Résultat 2.5 L'Académie nationale de police est renforcée

Aujourd'hui, avec une capacité limitée à 100 places, l'Académie Nationale de Police ne parvient pas à former simultanément les différentes promotions d'inspecteurs et de commissaires. Elle a besoin de doubler sa capacité de formation pour répondre à la spécialisation de fonctions de la PNH notamment en police judiciaire tout en dotant l'académie d'un laboratoire d'informatique et de langue (permettant aux policiers de bénéficier de formations à l'étranger en langue anglaise et espagnole).

2.5.1 : Développer un module et former des formateurs en technologie de l'information et techniques de communication

2.5.2 : Former 5 formateurs en ingénierie de la formation pour adultes

2.5.3 : Habiliter et équiper un laboratoire de langue pour 40 personnes et un laboratoire informatique pour 40 personnes.

L'objectif spécifique 3. La capacité opérationnelle de la police et de prestation des services de base par la PNH est renforcée et accompagnée de réhabilitations des infrastructures

Résultat 3.1 La capacité d'interventions et de patrouilles visibles de la PNH est renforcée

Afin de renforcer la capacité d'intervention des unités territoriales de la PNH, de diminuer les délais d'intervention d'urgence sur appel et de permettre aux unités territoriales d'organiser des patrouilles visibles dans les quartiers, il est impératif de remettre en état le numéro d'appel gratuit 114 dont les installations, devenues défectueuses, sont situées à Port-au-Prince au Centre de renseignement opérationnel (CRO), de moderniser ce centre en véritable centre d'appel, de coordination et de commandement. Ce centre est inadapté pour la gestion de police secours, de la réponse aux accidents, et des enjeux de protection civile et de gestion des catastrophes sachant que la PNH assure aussi le service de protection civile. Il s'agit aussi d'augmenter la mobilité de la PNH avec l'achat de véhicules de patrouilles standardisés et de motos et de doter le personnel des moyens de communication (radio). Parmi les activités prévues, les efforts suivants sont essentiels :

3.1.1 : Moderniser le centre d'appel et de communication du CRO de Port-au-Prince en centre de commandement et de gestion des forces de sécurité avec les outils de vidéosurveillance et un système de capteurs et une capacité de gestion de données informatiques

3.1.2 : Définition des critères de déploiement des véhicules de patrouilles en fonction des besoins de l'intervention et de différents services comme le transport de détenus dans les départements

3.1.3 : Sur la base d'un plan de déploiement, acheter 25 véhicules de patrouille standardisés

3.1.4 : Sur la base d'un plan de déploiement, acheter 250 motos standardisées

3.1.5 : Achat de 300 radios de communication au minimum pour les services d'intervention

Résultat 3.2 Les patrouilles visibles et la capacité d'intervention de la PNH est renforcée

Afin de renforcer la fonctionnalité des services de base territoriaux, combler les lacunes dans la provision de la sécurité au niveau local et améliorer les conditions de travail de la PNH que l'Inspection générale du MEF a jugée précaires, l'infrastructure de police sera remise en état. Certains postes ou infrastructure de police ont été très affectés par les différents séismes ou cyclones ou encore vandalisés par les gangs ou manifestants tandis que d'autres ont des infrastructures vieillissantes datant du début du siècle passé. La PNH estime à au moins 55 le nombre de commissariats et sous-commissariats nécessitant une réhabilitation plus ou moins importante selon la situation. Il s'agit, également, d'assurer que les commissariats répondent adéquatement à la problématique du genre (ex : cellules de détention, de sanitaires pour les femmes) et que les réhabilitations tiennent compte du concept d'autonomie énergétique et qu'un budget de deux ans pour la maintenance soit incorporés. Pour atteindre ce résultat, les activités suivantes sont prévues :

3.2.1 : Un plan de réhabilitation à long-terme est développé et exécuté progressivement ; ce plan comprend en priorité les réhabilitations suivantes financées par le Programme conjoint et des équipements

3.2.2 : Réhabilitation du Commissariat principale de Miragoâne, département de Nippes

3.2.3 : Réhabilitation du Commissariat principale de Port-de-Paix, département de Nord- Ouest

3.2.4 : Réhabilitation de 15 à 20 commissariats et sous-commissariats dans le département de l'Ouest, avec un accent particulier dans les zones les plus affectées par les gangs

3.2.5 : Acheter et installer de 15 à 20 unités des panneaux solaires avec ondulateur pour commissariats, sous-commissariats et postes de police les plus affectées par les gangs.

L'objectif spécifique 4 : Les capacités de lutte contre le crime organisé sont plus efficaces

Résultat 4.1 Les unités d'investigation contre le crime organisé de la PNH sont renforcées

La PNH souhaite renforcer ses capacités d'investigation contre le crime organisé en se dotant d'une capacité d'enquête basée sur la preuve numérique à partir des données collectées dans différents terminaux saisis lors des investigations. Ainsi, le Programme conjoint vise à renforcer les capacités de plusieurs unités de la direction centrale de la police judiciaire qui traitent de différents volets pertinents de la lutte contre le crime organisé : la Brigade des affaires financières et économiques (BAFE), le Bureau des affaires criminelles (BAC), la Brigade de recherche et d'intervention (BRI), la Cellule contre les enlèvements (CCE) et la Brigade de protection des mineurs (BPM), SDPJ (Service Départementaux de la Police Judiciaire). Pour atteindre ce résultat, les activités suivantes sont prévues :

4.1.1 : Soutien à la conception de modules de formation spécialisés sur divers aspects d'enquête criminelle en soutien aux unités spécialisées de police judiciaire et réaliser des formations

4.1.2 : Dotation d'équipements techniques de surveillance

4.1.3 : Aménagement d'espaces et dotations en matériels informatiques et de bureau pour différentes unités de la police judiciaire en fonction des besoins

Résultat 4.2 : La capacité de la PNH de lutte contre les crimes de cybercriminalité est appuyée et renforcée

La PNH souhaite mettre en place une nouvelle Cellule de lutte contre la cybercriminalité, former ses membres et se doter d'outils d'extraction de données et de logiciels d'analyse. Pour ce projet, le Programme Conjointe appuiera les activités suivantes :

4.2.1 : Conduire une étude de faisabilité concernant la création d'une cellule de lutte contre la cybercriminalité et spécialisée dans la preuve numérique (réalisée par la division de la police des Nations Unies / unité de crimes organisés (Serious and Organized Crime) conjointement avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC)

4.2.2 : Mettre en place l'infrastructure nécessaire pour la création de la cellule contre la cybercriminalité

4.2.3 : Achat d'équipements et matériels essentiels pour la Cellule telle que les logiciels et des licences ; ordinateurs, serveur etc.

4.2.4 : Réaliser les formation et mentorat pour le personnel de la cellule

Résultat 4.3. L'unité chargée de la lutte contre les enlèvements est renforcée

Les enlèvements se sont multipliés depuis 2019 pour atteindre des volumes similaires, voire supérieurs, aux niveaux les plus élevés du début des années 2000. Alors que dans la première partie des années 2010 on dénombrait moins de 50 enlèvements par an, les chiffres sont passés à 78 en 2019, 234 en 2020 et 664 en 2021 selon les chiffres de la PNH, dont les données sont sous-estimées car ces enlèvements ne sont pas toujours dénoncés à la police par les familles de peur de représailles. En s'appuyant sur les divers appuis de la communauté internationale, la PNH a étoffé les effectifs de sa Cellule Contre l'enlèvement (CCE) et entend former ses éléments en se basant sur les standards du genre. En appui à la CCE, les efforts suivants sont prévus :

4.3.1 : Coacher la Cellule Contre l'enlèvement dans son développement institutionnel et la coordination interservices dans le cadre des enquêtes judiciaires

4.3.2 : Réaliser des formations des personnels dans des matières spécialisées comme la négociation, la gestion de crise, la coordination avec le Groupe d'Intervention de la Police Nationale (GIPNH), le traçage de billets de banque, etc.

4.3.3 : Achat d'équipements et matériels essentiels pour la Cellule contre l'enlèvement

Résultat 4.4 Une structure d'enquête sur le trafic illégal d'armes légères et de petit calibre est établie

Le Programme conjoint contribuera à renforcer la capacité de la Brigade de détention illégale d'armes à feu (BDIAF) et le Service de port d'arme (SPAF) tant au niveau des enquêtes que le stockage des armes saisies durant la période d'investigation et à faire évoluer la BDIAF vers une réelle structure d'enquête sur le trafic illégal d'armes à feu.

Activités :

4.4.1 : Aménager une zone de stockage sécurisée des armes à feu saisie par la police et stockées pour les besoins d'enquête

4.4.2 : Rédiger les termes de référence de la BDIAF en termes d'enquête sur le trafic illégal d'armes à feu incluant les besoins en matière de ressources humaines, de formations et d'équipements

4..4.3 : Élaborer les processus et le plan de travail de la BDIAF, et développer les formations pour les enquêteurs de la BDIAF et du SPAF

4.4.4 : Soutien à l'aménagement des bureaux de la BDIAF et du SPAF avec l'achat de divers équipements bureautiques et informatiques

Résultat 4.5 : Appuyer la lutte contre les trafics illicites transnationaux d'armes, de drogue « Programme de contrôle des containers/UNODC »

Les routes maritimes, aérien et terrestres sont les autoroutes du commerce international. Plus de 800 millions de mouvements de cargo sont enregistrés chaque année dans la chaîne d'approvisionnement mondiale, ce qui représente 90 % du commerce mondial de marchandises. Cela ouvre des opportunités commerciales non seulement aux gouvernements et aux entreprises légitimes, mais aussi aux acteurs de la criminalité transnationale organisée. Les côtes maritimes et les frontières terrestres poreuses donnent aussi des vastes opportunités pour des activités criminelles clandestines. En étroite collaboration avec d'autres institutions étatiques, ONUDC contribuera, au renforcement des capacités opérationnelles de certains unités de la PNH pour le contrôle du trafic illicite en Haïti via le Programme de Contrôle des Conteneurs (PCC), ainsi que les Programmes sur la Sécurité Maritime et Aéroportuaires.

.Pour atteindre ce résultat, les activités suivantes sont prévues :

4.5.1 : Évaluations techniques approfondies (mer/terre/air)

4.5.2 : « Mentorat » via la mobilisation ponctuelle d'experts intégrés (2 * 24 mois sur 2 ans) (mer/terre/air) pour mettre sur pied le Programme de Contrôle des Conteneurs (PCC)

4.5.3 : Dotation d'équipements et moyens logistiques pour soutenir le ciblage et les opérations de contrôle frontalier inter agences (mer/terre/air)

Objectif spécifique 5 : Les services de renseignements généraux et criminels sont élargis et utiles pour toutes les opérations de la PNH

L'amélioration de la gouvernance des renseignements généraux et criminels constitue une priorité de la PNH. Le rapport d'évaluation et de recommandations de la police des Nations unies (à travers des experts déployés de la Force permanente de police basée à Brindisi et du SOC/ Serious and Organized Crime) à la PNH pour la lutte contre les bandes organisées produit en juillet 2021, a identifié plusieurs priorités telles que l'approche globale et prévisionnelle pour venir à bout de la violence des gangs, le renforcement de la gestion des ressources humaines, la professionnalisation des fonctions de renseignements généraux et criminels, et la mise en place de protocoles de renseignement. Le Programme Conjoint mettra en œuvre spécifiquement la recommandation relative à renforcer les capacités de renseignement à l'échelon départemental et en assurer la connexion les unités centrales et l'échelon international. Afin de renforcer les services de renseignement généraux et criminels, les activités suivantes sont prévues :

5.1.1 : Procéder à la création d'un centre de données de renseignement centralisé au sein de la Direction des renseignements généraux de la PNH (DRG)

5.1.2 : Élaborer une étude de faisabilité de mise en réseau sécurisée des directions départementales et la DRG pour faciliter la circulation du renseignement et mettre en œuvre ce réseau

5.1.3 : Aménager dans les Directions départementales des bureaux permettant d'accueillir des coordinations départementales du renseignement en vue de décloisonner les services

5.1.4 : Organiser 5 sessions de formation en faveur des acteurs du renseignement à la collecte d'information et à son analyse au profit de la DRG et du Bureau de Renseignements judiciaires (BRJ) et de la DAP

5.1.5 : Doter la DRG, la DAP et au BRJ de moyens technologiques de collecte, de traitement et d'analyse des données de renseignement

Objectif 6 : Les capacités de la PNH de lutte contre les gangs et de contrôle des foules sont renforcées par la fourniture de certains équipements prioritaires

Les différentes unités spécialisées de la PNH reçoivent des appuis divers de la coopération internationale en matière d'organisation, de formation et de fourniture en équipements y compris une assistance du BINUH par des conseils stratégiques et la mise en place de procédures standards d'opération, le soutien à l'unification des CIMO et des UDMOs, leur formation et celle des cadres de ces unités. La PNH souhaite renforcer ses unités spécialisées dans l'intervention contre les gangs armés par le renforcement des capacités opérationnelles et par la dotation d'équipements tactiques et de protection individuelle. Dans le cadre de cette initiative, les activités ci-dessous sont prévues :

6.1.1 : Achat de certains équipements de protection tactique et individuelle et équipement

6.1.2 : Achat de drones avec les périphériques (le mentorat au quotidienne et la formation sur l'utilisation et les protocoles relatifs aux drones sera couvert par l'expert du BINUH responsable du coaching à l'Unité de Drones)

Ressources nécessaires pour obtenir les résultats escomptés

Le Programme conjoint compte sur l'expertise comparée du BINUH et particulièrement de la composante police et corrections qui possède une pluridisciplinarité de profils techniques (planification stratégique et opérationnelle, police communautaire, violence basée sur le genre, renforcement de capacités etc.) qui seront mobilisés dans la mise en œuvre des activités. Aussi, le Programme pourra compter sur les bons offices de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti et Chef du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti notamment dans le plaidoyer politique de haut niveau de sorte à assurer un ancrage stratégique optimale.

Au niveau managérial, le Programme conjoint sera coordonné par un Conseiller(ère) technique principal(e) (CTA/P5) qui répondra au chef de l'unité de Gouvernance. Il/elle sera appuyé/e par deux assistant(e)s techniques locaux avec une expérience de gestion de projet et des procédures d'achat (procédures du PNUD). Ces assistant/es techniques seront responsables d''objectifs spécifiques du programme conjoint. L'équipe de programme recevra l'appui d'un ingénieur civil local pour le volet de construction et réhabilitation. L'équipe sera appuyée par trois spécialistes contractés pour la mise en œuvre du programme et entièrement dédiés au programme : un(e) spécialiste genre, un(e) spécialiste en procédure d'achat et un(e) spécialiste financier. Cette équipe dédiée au Programme conjoint bénéficiera par ailleurs des bons offices des bureaux du PNUD en province (Jérémie, Les Cayes, Cap-Haïtien) et disposera de deux véhicules dédiés au Programme avec chauffeurs.

Partenariats

Le Programme conjoint trouvera ancrage dans un mécanisme de collaboration multi-acteurs et multiniveaux impliquant aussi bien les contreparties nationales (PNH et des différentes directions et services techniques, au niveau central et local, l'École nationale de Police et l'Académie de Police, les ministères sectoriels tels que le ministère de l'Économie et des Finances, la Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif, le ministère de la Condition féminine et du droit des femmes, l'Office de protection du citoyen, etc.), les partenaires techniques et financiers (Ambassades d'Allemagne, du Canada, de France, des États-Unis, l'Union européenne, l'OEA, le BINUH, l'équipe pays des Nations unies etc.). Les différents niveaux de gouvernance du Programme (expliqués dans le volet « gestion du Programme) assureront la pleine et entière implication des parties prenantes dans la mise en œuvre des activités mais aussi sur des actions plus stratégiques de plaidoyer.

Implication des parties prenantes

Le Programme conjoint s'appuie sur le plan de développement stratégique de la PNH pour 2017-21 et sur les conclusions de différentes études et audits récents de la PNH, y compris l'Étude sur la justice et la sécurité réalisée avec l'appui du PNUD, les rapports des experts policiers des Nations Unies de 2021, le rapport des policiers colombiens sur la lutte contre l'enlèvement (2021), l l'audit de l'Inspection générale Du Ministère de l'Économie et des finances du gouvernement haïtien ainsi que les statistiques policières et les sondages de perception de la population. Il s'appuie sur une consultation formelle de la PNH qui a transmis une liste de besoins jugés prioritaires ainsi que de l'expertise des conseillers du BINUH et du PNUD qui travaillent au quotidien avec les différentes unités de la PNH. Le processus de consultation avec la PNH est dans sa phase finale et doit permettre de consolider les priorités programmatiques et de s'accorder sur les activités à mener pour chaque résultat escompté et présenté de manière préliminaire dans ce programme. L'exercice de formulation du Programme conjoint n'est pas dissocié du processus qui conduira au prochain Plan stratégique de développement de la PNH (2022-2025). Développé en fin de cycle du Plan stratégique de développement de la PNH qui s'achève en juillet 2022, il sera formulé à partir de l'analyse des besoins immédiats de la PNH et constitue une contribution concrète à la formulation du plan stratégique 2022-2025 de la PNH en intégrant une activité de soutien.

Les groupes cibles bénéficiaires directs : la Police nationale d'Haïti, l'Inspection Générale, la Direction Centrale de la Police Judiciaire, la Direction Centrale de l'Administration et des Services Généraux, la Direction de Renseignement Généraux, les unités spécialisées, l'École nationale de police et l'Académie nationale de police.

Les autres groupes directs ou finaux susceptibles d'être affectés : Les populations (notamment des quartiers défavorisés), et les autorités locales, les leaders communautaires, et les prestataires de service de la PNH.

Coopération Sud-Sud et triangulaire

Dans la mise en œuvre du Programme conjoint, il sera fait appel dans la mesure du possible à l'expertise régionale de contextes similaires à Haïti notamment sur les pratiques concernant les enlèvements (comme le Mexique), les homicides ou encore la lutte antigang et contre le crime organisé.

Durabilité et amplification

Les formations prévues dans ce Programme conjoint privilégieront le transfert de compétences afin de développer une capacité interne de reproduction des formations. Il s'agit aussi de développer des infrastructures permettant d'augmenter durablement la capacité locale de délivrer des services opérationnels. La durabilité des résultats programmés par le Programme conjoint repose sur les principes de la responsabilisation et de l'appropriation (« ownership ») de la PNH qui a le lead dans la définition des objectifs

et activités. Il se fonde sur une volonté stratégique de développement et a été formulé comme indiqué ci-dessus sur la base d'une analyse des besoins prioritaires effectuée par la PNH qui mènera à terme au prochain plan stratégique de développement de l'institution.

GESTION DU PROJET

GESTION DU PROJET

Coût efficacité et productivité

Le Programme s'assurera que les ressources financières mises à disposition seront utilisées de la manière la plus optimale, dans un souci d'un bon rapport coût-efficacité. Une attention particulière sera portée sur les processus de passation de marché/appel d'offres dans le respect des principes fondateurs du PNUD en matière d'opération à savoir le rapport qualité-prix, l'équité, l'intégrité, la transparence, la concurrence internationale effective. Par ailleurs, la mobilisation des réseaux et contacts globaux permettra d'assurer l'identification de fournisseurs de services notamment pour l'acquisition d'équipements sensibles sollicités par la PNH. La valeur ajoutée et comparative des agences du système des Nations unies permettra de mobiliser l'expertise adéquate au niveau national, régional et global. L'analyse des risques permettra, de surcroit, d'identifier et d'anticiper les possibles goulots d'étranglement et obstacles dans la mise en œuvre des activités, en étroite relation avec la théorie de changement et des conditionnalités exposées. Le comité de pilotage pourra être convoqué afin d'arbitrer sur certaines mesures correctives de sorte à renforcer l'efficience du Programme.

Gestion du projet

Le Programme sera ancré dans l'un des deux bureaux du PNUD à Port-au-Prince avec des facilités accordées pour la mobilité en province en s'appuyant sur les bureaux du PNUD existants (ex : Jérémie, Cayes, Cap Haïtien) de sorte à soutenir, de manière opérationnelle les activités. Le mécanisme de coordination d'ores et déjà en place, au niveau technique, au sein des partenaires techniques et financiers (PTF) mais aussi les structures de coordination inter-agences (notamment dans le cadre de l'ISF/Integrated Strategic Framework) faciliteront la coordination avec les autres initiatives en cours en appui à la PNH tels que le projet de renforcement des capacités du Groupe d'intervention de la PNH (SWAT), le projet de Police Communautaire/Réduction de la Violence Communautaire (Ambassade des États Unis), l'appui à l'École nationale et à l'Académie nationale de Police (Ambassade du Canada), les formations sur le modèle Groupe d'intervention et d'appui aux différents unités de la DCPJ (Ambassade de France), etc. Par ailleurs, le Programme comptera sur l'expertise et l'assistance du BINUH, des UNPOL ainsi que sur l'expertise dans le domaine de la division police au siège des Nations-Unis à New-York (incluant des experts de la force de police permanente basée à Brindisi, Italie ou du SOC/ Serious and Organized Crime, et l'État de Droit du PNUD, au niveau global.

CADRE DE RESULTATS

CADRE DE RESULTAT

Effet visé tel qu'il est énoncé dans le PNUAD/Cadre de ressources et de résultats du Programme Pays [ou mondial/régional] :

1.1. Les capacités des institutions judiciaires de l'Eftat sont renforcées, ce qui permet aux femmes et aux hommes de bénéficier d'un meilleur accès à la justice formelle et d'un environnement plus sûr.

Indicateurs d'effet tels qu'ils figurent dans le Cadre de ressources et de résultats du Programme Pays [ou mondial/régional]/, y inclus la situation de référence et les cibles :
Nombre d'enlèvements en recul Niveau de référence : 2021 : 664
Nouvelle cible : 2023 (50% de recul : 330
Taux d'homicides pour 100 000 hab. en diminution en reculNiveau de référence : 2021 : 15 pour 100 000
Nouvelle cible : 2023 : 12 pour 100'000
Niveau de confiance dans la PNH en augmentationNiveau de référence : 2017 : 42%
Nouvelle cible : 2023 (20% d'augmentation) : 62%
Niveau du sentiment d'insécurité en reculNiveau de référence : 2020 : 60% Nouvelle cible : 2023 : 45%

Produit(s) applicable(s) du Plan stratégique du PNUD :

Intitulé et numéro Atlas du projet :

PRODUITS ESCOMPTÉS	INDICATEURS DE PRODUIT	SOURCE DES DONNÉES	SITUATION DE RÉFÉRENCE		CIBLES (par fréquence de recueil des données)		MÉTHODES DE RECUEIL DESDONNÉES ET RISQUES Y RELATIFS
			Valeur	Année	Année 1	FINAL	
Objectif spécifique 1: La performance, gouvernance et conformité des procédures sont améliorées	1.1 Les procédures d'achats sont évaluéesplus positivement par les audits de performance	Évaluation par questionnaire					
	1.2 Le nombre de biens des garages de laPNH enregistrés dans la base centrale augmente	Données dansles registres	Pas de base de données			Intégralité des biens enregistrés	
	1.3 Le nombre des véhicules de la PNHrecevant l'entretien augmente et les véhicules sont réparés rapidement	Données dansles registres					
	1.4 La police nationale dispose d'unnouveau Plan stratégique de développement	Donnée deprojet	Plan 2017-2021 existant	Formulation du nouveau plan	Le plan 2022-2025 est finalisé		

Objectif spécifique 2 : Les effectifs de la PNH s'inscrivent dans les ratios régionaux et s'appuient sur des capacités de recrutement et de formation renforcées	2.1 Le nombre d'aspirants retenus dans les différents concours augmente de 10%	Statistiques de la PNH	632	2021	632	700	
	2.2 Le pourcentage de femmes recrutées augmente	Statistiques policières			30%		
	2.3 Le nombre de salles de classe réhabilitées à l'ENP passe de 16 à 25	Données de projet	16	2021		25	
	2.4 Le taux de satisfaction des aspirants avec la formation de base augmente	Statistiques de la PNH	11%	2021	20%		
	2.5 Le taux de satisfaction des cadres intermédiaires et supérieurs formés à l'ANP augmente	Évaluation par questionnaire	A déterminer				
Objectif spécifique 3: La capacité opérationnelle de la PNH est renforcée	3.1 Les délais moyens d'intervention sur appel d'urgence diminuent	Sondage d'opinion	45.1% des interventions prennent plus de 3 heures	2017		25% des interventions prennent plus de 3 heures	
	3.2 Les commissariats principales de Port de Paix (Nord-Ouest) et de Miragoâne (Nippes) et 15-20 postes de police au niveau du département de l'Ouest sont opérationnels	Rapport de projet				Les commissariats opérationnels	
	3.3 Le niveau de satisfaction de la population avec le travail de police dans les quartiers augmente	Sondage représentatif	35% des résidents satisfaits	2014		50% des résidents satisfaits	
	3.4 Le nombre d'enquêtes sur des crimes de violences sexuelles augmente	Statistiques policières				30% d'augmentation	

Objectif spécifique 4 Les capacités de lutte contre le crime organisé sont renforcées	4.1 Le nombre d'investigations sur le trafic illégal d'armes à feu augmente	Statistiques policières	A déterminer			30% d'augmentation	
	4.2 Le nombre d'enquêtes basées sur lapreuve numérique augmente	Statistiques policières	A déterminer			30% d'augmentation	
	4.3 Le nombre d'enquêtes basées sur le traçage de billets de banques dans des casd'enlèvements et demandes de rançon augmente	Statistiques policières	A déterminer			30% d'augmentation	
	4.4 Le nombre d'auteurs d'enlèvementsinterpellés augmente	Statistiques policières	A déterminer			30% d'augmentation	
Objectif spécifique 5 Les services de renseignements généraux et criminels sont élargis et utiles pour toutes les opérations de la PNH	5.1 Le volume de données de renseignement augmente dans la base dedonnées centrale de la Direction des Renseignements généraux	Statistiques policières					
	5.2 Le renseignement est partagé entre lesunités de renseignement dans les départements et la DRG	Statistiques policières	A déterminer				
	5.3 Le volume d'enquêtes et des opérations policières basées sur le renseignement augmente à l'échelon national	Statistiques policières	A déterminer				
Objectif spécifique 6 La lutte antigang estrenforcée	6.1 Des quartiers sont pacifiés et les zonesrouges diminuent	Statistiques policières	A déterminer				
	6.2 La police parvient à nouveau à offrirdes services dans les quartiers populaires	Rapports depolice					

SUIVI ET EVALUATION

SUIVI ET EVALUATION

Le Programme conjoint fera l'objet d'un suivi-évaluation par l'équipe de gestion selon les deux plans suivants.

Plan de suivi

Activité de suivi	Objectif	Fréquence	Action prévue	partenaires éventuels	Coût éventuel
Suivre les progrès vers les résultats	Recueillir et analyser les données sur les progrès par rapport aux indicateurs de résultats du RRF afin de déterminer les progrès du Programme vers l'obtention des produits convenus.	Trimestrielle ou à la fréquence requise pour chaque indicateur.	Intervention de la direction du Programme en cas de progrès plus lents que prévus.		
Suivre et gérer les risques	Identifier les risques spécifiques susceptibles de menacer l'atteinte des résultats prévus. Identifier et suivre les mesures de gestion des risques au moyen d'unregistre des risques. Ceci comprend les mesures et les plans de suivi qui ont pu être requis selon les normes sociales et environnementales du PNUD. Des audits seront réalisés conformément à la politique d'audit duPNUD pour gérer les risques financiers.	Trimestrielle	La direction du Programme identifie les risques et prend desmesures de gestion de ces risques. Elle veille à la tenue et à l'actualisation du registre des risques pour assurer le suivi des risques repérés et des mesuresprises.		
Apprendre	Les connaissances, les bonnes pratiques et les enseignements seront dégagés périodiquement des activités du projet ainsi que recherchés activement auprès d'autres projets et de partenaires puis réintégrés dans le Programme.	Au moins annuelle	L'équipe du Programme dégage les leçons appropriées et en tientcompte pour éclairer les décisions de gestion.		
Assurance qualité du projet	La qualité du projet sera évaluée par rapport aux normes de qualité du PNUD pour repérer les forces etles faiblesses du projet et pour éclairer la prise de décisions de gestion afin d'améliorer le projet.	Annuelle	La direction du projet examine les forces et les faiblesses du projet et en tient compte pour éclairer ses décisions et améliorer les performances du projet.		

Revoir et Prendre des mesures correctives	Revue interne des données et des preuves issues de toutes les actions de suivi afin d'éclairer la prise de décisions.	Au moins annuelle	Les données sur les performances, les risques, les leçons et la qualité font l'objet d'un examen du comité de pilotage et sont utilisées pour prendre des mesures correctives.		
Rapport du projet	Il sera présenté au Comité de pilotage du projet et aux parties prenantes clés un rapport d'avancement qui comprendra les données sur les résultats obtenus au regard des cibles annuelles prédéfinies au niveau des produits, le résumé d'évaluation annuel de la qualité duprojet, un registre des risques actualisé avec indication des mesures d'atténuation et tous les rapports d'évaluation et de revue établis au cours de la période considérée.	Annuelle, à mi-parcours et à la fin duprojet (rapport final)			
Revue du projet (Comité de pilotage)	Le comité de pilotage du Programme effectuera une revue annuelle du Programme pour en évaluer la performance et examiner le Plan de travail afin de garantir le réalisme des budgets pour la durée du projet.La dernière année du projet, le Comité de pilotage prendra connaissance de l'évaluation externe et effectuera une revue du projet pour dégager les leçons àretenir, examiner les possibilités d'amplification d'échelle et diffuser les résultats et les enseignements à retenir du Programme pour les bénéficiaires.	Annuelle	Il convient que le Comité de pilotage examine toutes les préoccupations relatives à la qualité et à la lenteur de l'avancement du projet et que des mesures de gestion soient prises pour traiter les problématiques mises en évidence.		

Revue du Groupe detravail technique	Le Groupe de travail technique se réunira biannuellement pour prendre connaissance du rapportde suivi du Coordonnateur et prendre les décisions de suivi pour faciliter la mise en œuvre ou prendre des mesures correctives	Biannuelle (et ad hocsur demande)			

Plan d'évaluation

Il est prévu de réaliser une évaluation externe à mi-parcours afin de guider l'équipe de gestion pour prendre les mesures correctives éventuelles qui s'imposent.

En fin de cycle du Programme conjoint, il est prévu de réaliser une évaluation externe du Programme. Outre l'évaluation classique de la pertinence, de la cohérence, de la performance et de la viabilité, l'étude d'impact devra mesurer l'impact sur les 5 objectifs spécifiques et sur l'objectif final – la sécurité. Pour ce faire, un budget est prévu pour la réalisation d'un sondage de perception et de victimisation. Celui-ci doit permettre d'obtenir des données sur l'expérience de victimisation, le sentiment d'insécurité, la confiance dans la police, la satisfaction avec l'action de la police dans le quartier, etc. Ce sondage devra être représentatif et permettre de désagréger les données par genre, âge et également lieu de résidence (quartiers populaires versus résidentiels ou encore campagne versus zone urbaine). Il est prévu un fonds qui permettra soit de financer des questions à inclure dans un sondage représentatif mené par un institut spécialisé soit de contracter un institut pour réaliser un sondage propre et fournir une analyse sommaire des résultats obtenus et de manière désagrégée.

PLAN DE TRAVAIL

PLAN DE TRAVAIL

PRODUITS ESCOMPTÉS	ACTIVITÉS PRÉVUES	Budget prévu par année		
		A1	A2	Mon-tant (USD)
OS 1.La performance, la bonne gouvernance et la conformité des procédures de gestion administrative et logistique de la PNH sont améliorées, y compris les mécanismes internes assurant la conformité.				
	1.1.1 Soutenir l'IGPNH dans les missions d'inspection et super-visions des services dans les 10 départements du pays	70 000		70 000
	1.1.2 Réhabiliter et aménager deux bureaux régionaux de l'IGPNH respectivement pour la région du Centre (Hinche) et pour larégion du Sud (Les Cayes). Ces bu-reaux devront être aménagés de manière à répondre aux besoins spécifiques des femmes	250 000	250 000	500 000
	1.1.3 Conduire deux séances de formation en audit compt-able et financier et organisationnel au profit de 50 polic-iers de l'IGPNH etde la DFC (direction des finances et de la comptabilité) assurer le suivi de la formation sur le ter-rain pendant au moins 6 mois	40 000	40 000	80 000
	1.2.1 Réaliser un atelier de réflexion avec les différents four-nisseurs, le MEF, la CNMP, le MJSP sur le processus d'achat de biens et deservices au profit de la PNH et assurer le suivi des recommandations le cas échéance.	4 000	6 000	10 000
	1.2.2 Organiser une journée de travail sur une base bimen-suelle entre la CNMP et la commission locale des marchés public de la PNHpour donner suite aux recommandations de l'audit de l'Inspection générale du MEF sur l'amélioration du processus d'achat.	8 000		8 000
	1.3.1 Adapter le système informatisé de gestion des stocks et mise en réseau régional	10 000	15 000	25 000
	1.3.2 Former des magasiniers, notamment des femmes, de la PNH à la gestion des stocks et inventaires de pièces de rechange via lelogiciel de gestion des stocks	6 000	9 000	15 000
	1.3.3 Acquérir des pièces de rechange pour les véhicules de la PNH (pneus, batteries, etc.) et des petits outillages pour les garages	150 000	150 000	300 000
	1.3.4 Aménager un hangar sécurisé pour le stockage des équipements et de pièces de rechange acquis pour les garages	60 000	90 000	150 000
	1.3.5 Réhabiliter un garage prioritaire de la PNH dans un département	160 000		160 000
	1.4.1 Mener un audit réglementaire, organisationnel et des ressources laquelle doit être accompagnée d'un proces-sus rigoureux d'identification des besoins réels de l'insti-tution policière, tant au niveau des structures centrales, qu'au niveau de la police territoriale par une équipe d'ex-perts conjointe notamment des Nations unies/BINUH as-sorti de recommandations en matière de développement. Au terme de ces activités, un cadre référentiel/diagnostic de l'institution policière lequel doit permettre de dévelop-per une analyse de risques et du cadre logique.	100 000		100 000

	1.4.2 Mobiliser une expertise nationale (consultant) pour une période de trois mois conjointement avec les experts des Nations unies(BINUH, système des Nations Unies, Police des Nations Unies y compris le déploiement des experts de la Force de police permanente(Standing Police Capacity) basée à Brindisi, Italie) pour assister le Service de la Planification stratégique de la PNH pour la rédaction, consultation et adoption du plan de stratégique de développement 2022-2025 de la PNH	30 000		30 000
	1.4.3 Organiser huit (8) ateliers d'une journée dans le cadre du processus d'élaboration du plan stratégique de développement 2022-2025	40 000		40 000
	1.4.4 Acquisition de 4 ordinateurs, une imprimante /photocopieuses pour le Service de la planification stratégique.	15 000		15 000
				1 503 000
OS 2. Les effectifs de la PNH s'inscrivent dans les ratios régionaux et s'appuient sur des capacités de recrutement et de formation renforcées				
	2.1.1 : Révision de la procédure de recrutement permanant des agents de police notamment des conditions des appliquant féminines(directive générale 62, 30/11/1999)	10 000	10 000	20 000
	2.1.2 : Soutenir les 3 prochaines campagnes publicitaires de recrutement qui doivent promouvoir l'engagement des femmes dans laPNH	10 000	10 000	20 000
	2.2.1 : Soutenir les 16 bureaux locaux (et le bureau central) du Service de recrutement permanent par la dotation des bureaux enmoyens mobiles comme des motos	75 000	75 000	150 000
	2.2.2 : Équiper d'une connexion internet les 16 bureaux de service de recrutement permanent afin de permettre aux bureaux deterrain d'alimenter la base de données centrale des candidats et de maintenir une communication permanente avec le Service central	7 500	7 500	15 000
	2.2.3 : Développer une séance de formation au profit des différents membres des bureaux du Service permanent axée sur lesenquêtes de moralité et de genre et le vetting en général	20 000	30 000	50 000
	2.3.1 : Soutenir l'Inspection Générale de la PNH dans le rétablissement du système d'évaluation interne (vetting) des personnels enservice s'appuyant sur des évaluations de la performance et de l'intégrité individuelles	30 000		30 000
	2.3.2 : Soutenir la révision et la mise en place des différentes directives en vigueur relatives au système de conformité à la politiquede « vetting » régulière afin que celle-ci soit intégrée dans la politique des ressources humaines de la PNH.	30 000		30 000
	2.4.1 : Réhabilitation des salles de classe de l'ENP	1 500 000	120 000	1 620 000
	2.4.2 : Construire des dortoirs avec douches incorporées pouvant acceuillir les apirants avec une attention portée sur les conditions des femmes aspirantes	400 000	200 000	600 000
	2.4.3 : Financer la formation de 6 à 8 « master » formateurs capables de former et recycler les instructeurs de l'ENP	75 000	75 000	150 000
	2.5.1 : Développer un module et former des formateurs en technologie de l'information et techniques de communication	40 000	60 000	100 000
	2.5.2 : Former 5 formateurs en ingénierie de la formation pour adultes	40 000		40 000
	2.5.3 : Habiliter et équiper un laboratoire de langue pour 40 personnes et un laboratoire informatique pour 40 personnes.	90 000	60 000	150 000
				2 975 000

OS 3. La capacité opérationnelle de la police et de prestation des services de base par la PNH est renforcée et accompagnée deréhabilitations des infrastructures				
	3.1.1 : Moderniser le centre d'appel et de communication du CRO de Port-au-Prince en centre de commandement et de gestion des forces de sécurité avec les outils de vidéosurveillance et un système de capteurs et une capacité de gestion de données informatiques	1 500 000	2 000 000	3 500 000
	3.1.2 : Définition des critères de déploiement des véhicules de patrouilles en fonction des besoins de l'intervention et de différents services comme le transport de détenus dans les départements	10 000		10 000
	3.1.3 : Sur la base d'un plan de déploiement, acheter 25 véhicules de patrouille standardisés	400 000	400 000	800 000
	3.1.4 : Sur la base d'un plan de déploiement, acheter 250 motos standardisées	150 000	200 000	350 000
	3.1.5 : Achat de 300 radios de communication au minimum pour les services d'intervention	100 000	125 000	225 000
	3.2.1 : Un plan de réhabilitation à long-terme est développé et exécuté progressivement ; ce plan comprend en priorité les réhabilitations suivantes financées par le Programme conjoint et des équipements	10 000	10 000	20 000
	3.2.2 : Réhabilitation du Commissariat principale de Miragoâne, département de Nippes	700 000	750 000	1 450 000
	3.2.3 : Réhabilitation du Commissariat principale de Port-de-Paix, département de Nord-Ouest	700 000	750 000	1 450 000
	3.2.4 : Réhabilitation de 15 à 20 commissariats et sous-commissariats dans le département de l'Ouest, avec un accent particulierdans les zones affectes par les gangs	880 000	600 000	1 480 000
	3.2.5 : Acheter et installer 20 unités des panneaux solaires avec ondulateur pour commissariats, sous-commissariats et postes depolice	24 000	36 000	60 000
	3.3.1 : Ouvrir une ligne verte pour la dénonciation des violences basées sur le genre au niveau de la Coordination nationale des affaires féminines (sous le lead de l'unité de lutte contre les crimes sexuels) et développer une campagne de communication associée	20 000	30 000	50 000
	3.3.2 : Doter les unités d'investigation sur les crimes sexuels de moyens logistiques dans les départements leur permettant de mieuxmener ses activités et de se déplacer lors de leurs enquêtes	100 000	150 000	250 000
	3.3.3 : Améliorer les bureaux des différentes unités par des petits réaménagement et équipements permettant la confidentialité desauditions et des bonnes conditions de travail	24 000	36 000	60 000
				9 705 000
OS 4 Les capacités de lutte contre le crime organisé sont plus efficaces				
	4.1.1 : Soutien à la conception de modules de formation spécialisés sur divers aspects d'enquête criminelle en soutien aux unitésspécialisées de police judiciaire et réaliser les formations	60 000	80 000	140 000
	4.1.2 : Dotation d'équipements techniques de surveillance	40 000	40 000	80 000
	4.1.3 : Aménagement d'espaces et dotations en matériels informatiques et de bureau pour différentes unités de la police judiciaireen fonction des besoins	150 000	70 000	220 000
	4.2.1 : Conduire une étude de faisabilité concernant la création d'une cellule de lutte contre la cybercriminalité et spécialisée dans la preuve numérique (réalisée par la division de la police des Nations Unies / unité de crimes organisés (Serious and Organized Crime)ou par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC)	14 000	21 000	35 000
	4.2.2 : Mettre en place l'infrastructure nécessaire pour la création de la cellule contre la cybercriminalité	100 000	100 000	200 000

	4.2.3 : Achat d'équipements et matériels essentiels pour la Cellule telle que les logiciels et des licences ; ordinateurs, serveur etc.	200 000	200 000	400 000
	4.2.4 : Réaliser les formation et mentorat pour le personnel de la cellule	90 000	100 000	190 000
	4.3.1 : Coacher la Cellule Contre l'enlèvement dans son développement institutionnel et la coordination interservices	37 000		37 000
	4.3.2 : Réaliser des formations des personnels dans des matières spécialisées comme la négociation, la gestion de crise, lacoordination avec le Groupe d'Intervention de la Police Nationale (IGPNH), le traçage de billets de banque, etc.	65 000	35 000	100 000
	4.3.3 : Achat d'équipements essentiels pour la Cellule contre l'enlèvement	25 000	25 000	50 000
	4.4.1 Aménager un zone de stockage sécurisée pour armes à feu	50 000		50 000
	4.4.2 : Rédiger les termes de référence de la BDIAF en termes d'enquête et les besoins en matière de ressources humaines, deformations et d'équipements	35 000		35 000
	4..4.3 : Élaborer les processus et le plan de travail, développer les registres et développer les formations pour les enquêteurs de laBDIAF et du SPAF	35 000		35 000
	4.4.4 : Soutien à l'aménagement des bureaux de l'unité en charge des enquêtes avec l'achat de divers équipements bureautiques,informatiques	80 000		80 000
	4.5.1 Évaluations techniques approfondies (mer/terre/air)	1 000 000	1 000 000	2 000 000
	4.5.2 « Mentorat » via la mobilisation ponctuelle d'experts intégrés (2 * 24 mois sur 2 ans) (mer/terre/air)	1 000 000	1 000 000	2 000 000
	4.5.3 Équipement pour soutenir le ciblage et les opérations de contrôle frontalier inter agences (mer/terre/air)	1 000 000	995 626	1 995 626
				7 647 626
OS 5 Les services de renseignements généraux et criminels sont élargis et utiles pour toutes les opérations de la PNH				
	5.1.1 : Procéder à la création d'un centre de données de renseignement centralisé au sein de la Direction des renseignements généraux de la PNH (DRG)	100 000	150 000	250 000
	5.1.2 : Élaborer une étude de faisabilité de mise en réseau sécurisée des directions départementales pour faciliter la circulation du renseignement et mettre en œuvre ce réseau	14 000	21 000	35 000
	5.1.3 : Aménager dans les Directions départementales des bureaux permettant d'accueillir des coordinations départementales du renseignement en vue de décloisonner les services	80 000	120 000	200 000
	5.1.4 : Organiser 5 sessions de formation en faveur des acteurs du renseignement à la collecte d'information et à son analyse au profit de la DRG et du Bureau de Renseignements judiciaires (BRJ) et de la DAP	60 000	83 000	143 000
	5.1.5 : Doter la DRG, la DAP et au BRJ de moyens technologiques de collecte, de traitement et d'analyse des données de renseignement	60 000	90 000	150 000
				778 000

OS 6 Les capacités de la PNH de lutte contre les gangs et de contrôle des foules sont renforcées par la fourniture d'équipements prioritaires				
	6.1.1 : Achat d'équipements de protection tactique et individuelle et équipement	250 000	250 000	500 000
	6.1.2 : Achat de drones avec les périphériques (le mentorat au quotidienne et la formation sur l'utilisation et les protocoles relatifs aux drones sera couvert par l'expert du BINUH responsable du coaching à l'Unité de Drones)	110 020		110 020
				610 020
	TOTAL ACTIVITES	12 543 520	10 675 126	23 218 646
	Ressources humaines, équipements, coûts opérationnels	850 000	852 930	1 702 930
	Evaluation	30 000	30 000	60 000
	TOTAL Activités, RH et Evaluation	13 423 520	11 558 056	24 981 576
	GMS / DPC (13%)	1 745 058	1 502 547	3 018 424
		15 168 578	13 060 603	28 000 000

Modalités de gouvernance et de gestion

Le Programme conjoint d'appui à la Police nationale d'Haïti est conçu dans l'esprit d'une approche intégrée du système des Nations unies en Haïti (Équipe Pays-BINUH) inscrite dans le Cadre Stratégique Intégré (ISF/Integrated Strategic Framework) notamment dans le benchmark 3 relatif au renforcement de l'État de droit, dans lequel « la police nationale, les services correctionnels, les institutions judiciaires et anti-corruption opèrent dans de cadres juridiques et de gestion améliorés, ainsi que de mécanismes de contrôle ».

Le PNUD ainsi que le BINUH et les agences partenaires du système des Nations unies, coordonneront leurs activités de manière harmonisée et intégrée. Les activités financées à travers les fonds de ce Programme transitant par le PNUD seront gérées via la modalité de mise en œuvre directe (DIM/Direct Implementation Modality). Ainsi, les règles et procédures du PNUD seront appliquées pour la contractualisation des prestataires de service, la gestion des ressources humaines, l'audit et l'évaluation.

Il subsistera la possibilité, pour une agence particulière, de recevoir des fonds via un mécanisme de financement parallèle (par exemple une contribution directe bilatérale) pour financer certaines activités. Dans ce cas, les activités prévues par ce Programme et financées par un mécanisme parallèle seront gérées par l'agence concernée selon ses propres procédures.

Une équipe intégrée incluant l'ensemble des agences partenaires du système des Nations unies, dirigée par un/e Coordonnateur/ice de Programme spécialisé/e en appui institutionnel dans le domaine de la sécurité sera chargé/e de l'assurance qualité relative à la mise en œuvre des activités du Programme. Il/elle, placé/e sous la supervision du/de la responsable de l'Unité Gouvernance et État de droit du PNUD, jouera un rôle d'appui conseil et de coordination de l'ensemble des agences, de sorte à assurer l'harmonisation des actions du Programme, la communication inter-agences autour des réalisations du projet ainsi que les différents mécanismes de « reportage » narratif et financier.

Le bureau du PNUD s'assurera que le monitoring du projet ainsi que le recrutement, les rapports et les achats soient parfaitement conformes aux exigences des mécanismes de redevabilité du PNUD, donnant ainsi la garantie d'une utilisation optimale et transparente des fonds alloués au Programme. Le Programme développera également un cadre de monitoring et d'évaluation (M&E) pour le suivi de l'avancement et des résultats, sur la base du cadre logique intégré au document de Programme (section V). L'adhésion aux exigences de mise en œuvre des activités du Programme sera assurée via une coordination régulière avec les parties prenantes du Programme y compris les partenaires techniques et financiers.

Le Programme sera administré par un Comité de pilotage, qui est l'instance du dialogue politique et de planification stratégique pour favoriser le respect des objectifs du programme et la coordination de la coopération dans les domaines programmatiques couverts par celui-ci. Ce mécanisme de gouvernance permettra d'arbitrer les décisions stratégiques, les possibles orientations et réaffectations de fonds qui impliqueront une révision substantive et financière du document de Programme.

Dans le but de maintenir une vision globale et étatique, le Comité de pilotage réunit les plus hauts responsables institutionnels et/ou décisionnels des institutions participantes et des pays contributeurs et est composé du Directeur Général de la PNH du SNU (y compris du BINUH y compris le Commissaire de Police) ainsi que des bailleurs du Programme.

Concrètement, ses fonctions seront :

1. Surveiller le bon respect des orientations du Programme conjoint et la mise en œuvre des activités conformément aux objectifs énoncés ;

2. Servir de plate-forme de liaison et de coordination stratégique entre le Programme et les autres initiatives en appui à la PNH financées tant par le gouvernement que par des pays contributeurs

3. Promouvoir l'application des principes des Déclarations de Paris, Accra et Busan et l'articulation d'autres initiatives de coopération dans les mêmes domaines.

4. Adopter les ajustements requis pour l'exécution du Programme

5. Autres fonctions définies par le Comité.

Le Comité de pilotage se réunira au moins deux fois par an sur convocation du PNUD et du Directeur Général de la PNH qui co-préside le Comité, et peut être convoqué de manière ad hoc sur demande de l'un de ses membres. Le Comité adoptera ses décisions par consensus.

Le Programme sera administré, au niveau technique, par un Groupe de travail technique qui constitue l'instance de direction exécutive et de gestion du Programme. Ce Groupe de travail technique sera composé du Coordonnateur du programme (ou à défaut d'un délégué ayant pouvoir de décision) et des institutions/organisations suivantes :

-Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique,

-PNH
- SNU (BINUH, PNUD et agences du SNU concernées)
- Représentants des bailleurs

Les fonctions du Groupe de travail technique sont les suivantes :

1. Rendre compte au Comité de pilotage de l'exécution technique et budgétaire du programme, et rendre compte en temps opportun de ses progrès et des obstacles.

2. Soumettre au Comité de pilotage pour approbation les ajustements nécessaires à une mise en œuvre adéquate du Programme.

3. Définir les priorités d'intervention annuelles et les priorités géographiques du Programme.

4. Suivre en permanence l'exécution des axes stratégiques d'intervention, afin de s'assurer de l'atteinte des objectifs et des résultats attendus.

5. Procéder à des consultations, au besoin, auprès de personnes, d'organismes et/ou d'institutions ayant une expérience nationale et internationale reconnue dans les domaines programmatiques couverts par le Programme.

6. Établir les lignes directrices pour l'exécution des activités transversales prévues dans le Programme.

7. Approuver les plans opérationnels annuels et leurs budgets.

8. Demander à tout moment un suivi et/ou des évaluations externes des actions approuvées dans le cadre du Programme.

9. Surveiller le décaissement correct des fonds conformément au budget approuvé du Programme.

10. Autres fonctions pour la bonne réalisation de ses objectifs.

Le Comité technique se réunira une fois par trimestre sur convocation du Coordonnateur du programme et de manière extraordinaire, à la demande de l'un de ses membres. Le Comité adoptera ses décisions par consensus.

Enfin, le Comité de suivi des Bailleurs présidé par la Représentante spéciale du Secrétaire général de l´ONU en Haïti et Chef du BINUH et le ministre de la Justice et la sécurité publique sera composé des ambassades, des organisations et/ou des agences de coopération internationale qui contribuent au Fonds et de ceux qui sont invités à participer compte tenu de leur politique de coopération en Haïti sur ce secteur. Ce comité contribuera à la coordination et à la complémentarité de la coopération tant des pays contributeurs que de ceux qui mènent une coopération à travers d'autres mécanismes (bilatéral, appui budgétaire au bénéfice de l'État, etc.)

Ce comité se réunira une fois par trimestre sur convocation de la BINUH et de façon extraordinaire, à la demande de l'un de ses membres. Le Comité de suivi des Bailleurs adoptera ses décisions par consensus et sera composé des responsables de Coopération de chaque institution. Le comité des donateurs élira chaque année deux pays représentatifs pour assister et participer aux comités programmatiques en tant que porte-parole unifié qui transmet les positions et les décisions adoptées.

Mécanisme de gouvernance

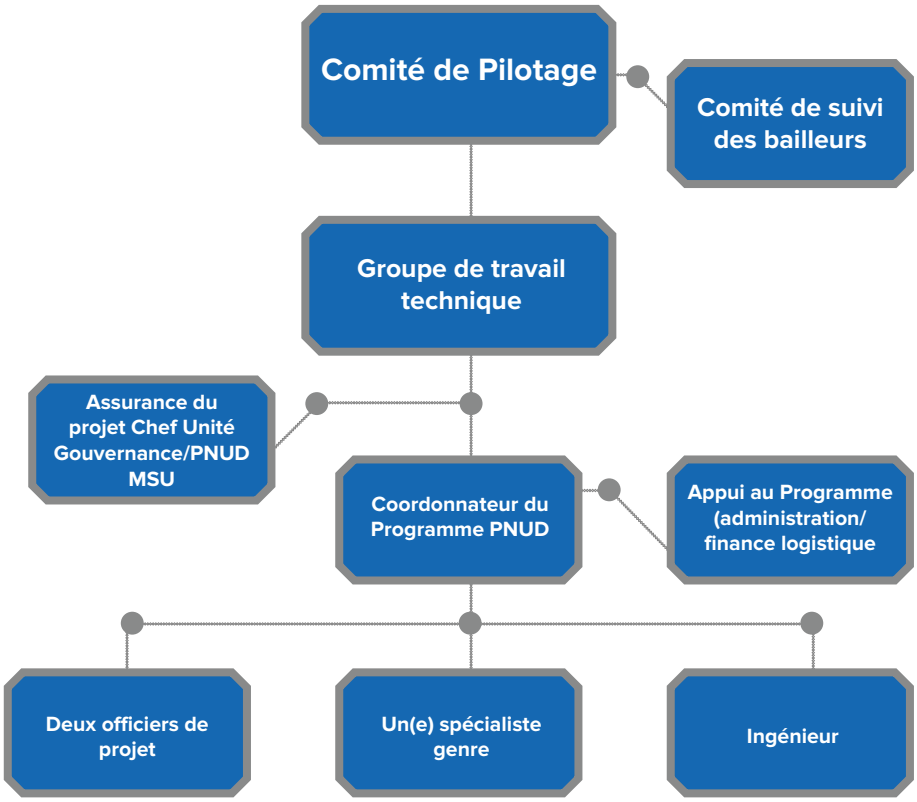

CADRE JURIDIQUE

Le présent Document de Programme est l'instrument défini à l'article 1 de l'Accord de base type en matière d'assistance (« SBAA ») entre le gouvernement de Haïti et le PNUD, signé le 28 juin 1973. Toutes les références faites dans le SBAA à « l'Organisation chargée de l'exécution » sont réputées faire référence au « Partenaire de réalisation ».

Le présent Programme sera réalisé par le PNUD (« Partenaire de réalisation ») conformément à ses réglementations financières, règles, pratiques et procédures, seulement dans la mesure où elles ne contreviennent pas aux principes du Règlement financier et des Règles de gestion financière du PNUD. Lorsque la gouvernance financière d'un Partenaire de réalisation ne prévoit pas les mesures nécessaires pour garantir le meilleur rapport qualité/prix, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence internationale effective, c'est la gouvernance financière du PNUD qui s'applique.

GESTION DES RISQUES

ID	Identification	Description du risque	Description des conséquences	Probabilité	Facilité de gestion	Mesures d'atténuation
1	Risques liés aux procédures administratives pour les constructions	Les procédures d'autorisation et de permis pour les constructions sont longues et fastidieuses	Les constructions ne sont pas exécutées dans les délais impartis au programme	Moyen	Moyen	Dès démarrage du projet, réaliser étude de faisabilité avec vérification des aspects juridiques liés aux parcelles, faire intervenir l'ingénieur civil, vérifier existence d'un projet architectural
2	L'ampleur des projets	Les constructions sont trop complexes pour la durée de deux ans du projet	Les constructions sont inachevées	Moyen	Moyen	Les études de faisabilité doivent déterminer au démarrage du projet le planning pour assurer la faisabilité dans les délais
3	Risques politiques liés aux priorités programmatiques		Des activités ne se déroulent pas ou sont bloquées	Basse	Moyen	Le Programme se fonde sur un atelier avec la PNH de priorisation ; mise en place d'un comité de pilotage pour régler les problèmes ; flexibilité pour tenir compte de l'urgence
4	Risque d'incohérence, doublons et redondances avec intervention des autres PTF	Lorsque le Programme intervient au profit d'unités déjà appuyées par d'autres PTF, le risque d'incohérence existe	Doublons, redondances, frustrations et conflits	Basse	Élevé	Le Programme coordonne ses activités avec les PTF engagés dans la réforme ; lorsqu'il intervient au profit d'une unité déjà appuyée par un PTF, des réunions de coordination spécifiques avec la PNH et le PTF sont prévues
5	Pérennité des interventions	Lorsque les constructions et équipements entraînenet des coûts de maintenance élevée, la perennité est en danger	Les constructions et équipements sont rapidement inopérationnels	Moyen	Moyen	Intégrer l'autonomie énergétique dans les constructions ; standardisation des achats pour limiter les coûts de maintenance; soutenir la déconcentration des agences (garages, inspections) pour limiter les frais de déplacement, améliorer la gestion des stocks
6	Les véhicules acquis ne sont pas livrés aux services destinataires prévus	Les véhicules sont détournés des services bénéficiaires du Programme	Les services bénéficiaires du Programme sont moins performants	Moyen	Moyen	Les véhicules sont distribués selon un plan vérifiable d'attribution monitoré par le Programme
7	Les formations de"-master formateurs" prennent du retard	Difficultés de mettre en place des partenariats avec des Ecoles de police internationales	Les formations de formateurs sont repoussées dans le temps et limitent la capacité de l'ENP/ANP dans ses formations	Moyen	Moyen	Le programme prendra les contacts avec des Ecoles de police pour un démarrage à l'automne 2022 ; en cas de difficultés, des formations sur site peuvent être une alternative

PNUD (modalité de réalisation directe - DIM)

1. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, respectera les politiques, procédures et pratiques du Système de gestion de la sécurité des Nations Unies (UNSMS).

2. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, déploiera tous les efforts raisonnables pour faire en sorte qu'aucuns des fonds du Fonds commun reçus en vertu du Document de projet ne soient utilisés pour financer des personnes physiques ou morales associées au terrorisme et à ce que les bénéficiaires de toute somme remise par le PNUD dans le cadre de ces dispositions ne figurent pas sur la liste administrée par le Comité du Conseil de sécurité établie en vertu de la résolution 1267 (1999) du Conseil, laquelle liste peut être consultée à https://www.un.org/sc/suborg/fr/sanctions/1267/aq_sanctions_list. Cette disposition doit figurer dans tous les sous-contrats ou sous-accords conclus au titre du présent Document de projet.

3. La durabilité sociale et environnementale du projet sera favorisée par l'application des normes du PNUD en la matière (http://www.undp.org/ses) et du mécanisme de responsabilisation connexe (http://www.undp.org/secu-srm).

4. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation : a) mènera les activités liées au projet et au programme en accord avec les normes du PNUD en matière sociale et environnementale, b) mettra en œuvre tout plan de gestion ou d'atténuation élaboré pour le projet ou programme en conformité avec ces normes, et c) s'emploiera de manière constructive et opportune à répondre à toute préoccupation et plainte émise par le biais du mécanisme de responsabilisation. Le PNUD veillera à ce que les communautés et autres parties prenantes au projet soient informées du mécanisme de responsabilisation et y aient accès.

5. Tous les signataires du Document de projet sont tenus de coopérer de bonne foi à toute activité d'évaluation des engagements ou de respect des normes sociales et environnementales du PNUD en rapport avec le programme ou projet. Ceci inclut l'octroi de l'accès aux sites du projet au personnel correspondant et aux informations et à la documentation.

6. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, veillera à ce que les obligations suivantes soient opposables à chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire :

a. Conformément aux dispositions de l'Article III du SBAA [ou des Dispositions supplémentaires du Document de Programme], la responsabilité de la sécurité de chaque partie responsable, sous- traitant et sous-bénéficiaire et de son personnel et de ses biens, et des biens du PNUD dont lesdits partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire ont la garde, relève desdits partie

responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire. À cette fin, chaque partie responsable, sous- traitant et sous-bénéficiaire :

i. Met en place un plan de sécurité et veille à son administration, compte tenu de la situation en matière de sécurité dans le pays où le projet est réalisé ;

ii. Assume tous les risques et toutes les responsabilités liées à la mise en œuvre de sa sécurité respective et assure la mise en œuvre complète du plan de sécurité.

b. Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place et de suggérer que des modifications y soient apportées si nécessaire. Le défaut de mise en place et de mise en œuvre d'un plan de sécurité approprié tel que requis en vertu du présent document sera réputé constituer un manquement aux obligations de la partie responsable, du sous-traitant et du sous- bénéficiaire au titre du présent Document de projet.

c. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire prendra des mesures appropriées de prévention du mésusage des fonds, de la fraude ou de la corruption du fait de ses personnels officiels, des consultants, des parties responsables, des sous-traitants et des sous-bénéficiaires dans la réalisation du projet ou

du programme ou dans l'emploi des fonds du PNUD. Elle/il veillera à ce que ses politiques de gestion financière et de lutte contre la corruption et la fraude soient en place et appliquées pour tous les financements reçus provenant du PNUD ou acheminés par l'intermédiaire de celui-ci.

d. Les exigences énoncées dans les documents suivants en vigueur à la date de la signature du Document de projet s'appliquent à chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire :

a) la Politique du PNUD en matière de fraude et autres pratiques de corruption et b) les Directives relatives aux enquêtes du Bureau de l'audit et des enquêtes du PNUD. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire accepte les exigences énoncées dans les documents ci-dessus, qui font partie intégrante du présent Document de projet et sont disponibles en ligne à www.undp.org.

e. Au cas où il s'impose de procéder à une enquête, le PNUD enquêtera sur tout aspect de ses projets et programmes. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire y accordera sa pleine coopération, notamment en mettant à disposition le personnel et la documentation appropriée et en accordant l'accès à ses locaux (et à ceux de ses consultants, sous-traitants et sous-bénéficiaires) à ces fins à des heures et dans des conditions raisonnables ainsi que peut l'exiger l'objet de l'enquête. Au cas où l'exécution de cette obligation serait sujette à une limite, le PNUD consulte la partie responsable, le sous-traitant et le sous-bénéficiaire concernés pour trouver une solution.

f. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire informeront promptement le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, de tout éventuel emploi inapproprié de fonds ou d'allégation crédible de fraude ou de corruption en respectant dûment la confidentialité de cette information.

Lorsqu'elle/il a connaissance de ce qu'un projet ou une activité du PNUD fait, en tout ou en partie, l'objet d'une enquête suite à des allégations de fraude/corruption, chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire en informeront le représentant résident/chef de bureau du PNUD, qui en informera promptement le Bureau de l'audit et des enquêtes (OAI) du PNUD. Elle/il fournira des informations périodiques au responsable du PNUD dans le pays et à l'OAI sur le statut de ladite enquête et sur les actions y afférentes.

g. Choisissez l'une des trois options suivantes :

Option 3 : Le PNUD aura droit à un remboursement de la part de la partie responsable, du sous- traitant ou du sous-bénéficiaire de tous fonds fournis qui ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conformes aux dispositions du Document de projet. Cette somme peut être déduite par le PNUD de tout paiement dû à la partie responsable, au sous-traitant ou au sous-bénéficiaire au titre du présent accord ou de tout autre.

Lorsque ces fonds n'ont pas été remboursés au PNUD, la partie responsable, le sous-traitant ou le sous-bénéficiaire convient que les donateurs du PNUD (notamment le gouvernement) dont le financement est la source, en tout ou en partie, des fonds attribués aux activités figurant dans le présent Document de projet, peuvent se retourner contre elle/lui pour recouvrer tous fonds dont

il a été déterminé par le PNUD qu'ils ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conforme aux dispositions du Document de projet.

N.B.: Le terme « Document de projet » employé dans la présente clause est à interpréter comme incluant tout accord subsidiaire pertinent au titre du présent Document de projet, et notamment les accords avec les parties responsables, sous-traitants et sous-bénéficiaires.

h. Chaque contrat émis par la partie responsable, le sous-traitant ou le sous-bénéficiaire en rapport avec le présent Document de projet doit comporter une disposition selon laquelle il ne saurait être accordé, reçu ou promis de redevances, gratifications, rabais, cadeaux, commissions ni autres paiements, si ce n'est ceux qui figurent dans la proposition, en rapport avec le processus de sélection ou de réalisation du contrat, et prévoyant que le bénéficiaire de fonds de la partie responsable, du sous-traitant ou du sous-bénéficiaire est tenu de coopérer avec

toute enquête et tout audit après paiement quels qu'ils soient..

i. Au cas où le PNUD s'adresserait aux autorités nationales compétentes pour entamer des actions juridiques appropriées concernant toute faute présumée en rapport avec le projet ou programme, le gouvernement veillera à ce que lesdites autorités nationales enquêtent activement sur l'affaire et prennent des mesures juridiques appropriées à l'encontre de toutes les personnes dont il aura été déterminé qu'elles ont participé à la commission de la faute, recouvrent les fonds et rendent tous les fonds recouvrés au PNUD.

j. Chaque partie responsable, sous-traitant ou sous-bénéficiaire est tenu(e) de veiller à ce que toutes ses obligations énoncées dans la présente section à la rubrique « gestion des risques » soient transférées à ses sous-traitants et sous-bénéficiaires et à ce que toutes les clauses de la présente section intitulées « clauses standard de gestion des risques » soient reproduites ainsi qu'il convient, mutatis mutandis, dans tous ses sous-contrats ou sous-accords conclus suite au présent Document de projet.